PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 1er octobre 2026 à 20h30 à la salle du conseil municipal, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BRUNIER Christian, RENAUD Jean-Pierre, LEGROS Catherine, QIINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROUFFIGNAC Mickaël, JOURDAIN-CERVANT Bleuette, DEBRAY Daniel, ELOY Laurent, CHARRIE Nathalie, SENECHAL Katia, RUESCAS Flora, JOURNAUD Steve, MARTIN Laurianne, BIGOT Sandy, MOREAU-QUINCONNEAU Marjorie, BOIRIVANT Tom, WIRTZ Scarlett.

Absent excusé : MEUNIER Aymeric (pouvoir à DESFOUGERES Christine).

Secrétaire de séance : RENAUD Jean-Pierre.

Date de convocation : 24 septembre 2026.

Publication de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 24 septembre 2026.

Etait présent à la réunion : JUCHEREAU Emmanuel, directeur général des services de la commune du Thou.

Présentation par la Communauté de communes Aunis Sud et le conservatoire des espaces naturels (CEN) du site de l'Orcanette.

Cette présentation intervient suite à des travaux réalisés par la commune sur le site de l'Orcanette.
Il est précisé :

- L'Orcanette est une plante endémique unique au monde et menacée d'extinction; il convient donc de la protéger ainsi que son biotope.
- Le site est soumis à un arrêté préfectoral de biotope conférent au secteur une valeur environnementale et juridique uniques (2015 – 2027)
- Suite à « l'incident » commis par la commune suite aux travaux, la police de l'environnement s'est saisie du dossier.
- Considérant la bonne foi de la commune, il lui est demandé de remettre en état le secteur en présence des autorités ; le maire sera convoqué pour une audition dans le cadre d'une enquête de police judiciaire.

ORDRE DU JOUR :

Finances :
1 – Décisions modificatives
2 – Concessions cimetière
3 – Emprunts 2026

Divers
4 – Composition des commissions communales

Décisions du maire

Comptes rendus des commissions

Informations et questions diverses

Le procès-verbal du 3 septembre 2026 est adopté.

Décisions modificatives

Budget principal. Décision modificative n°4.
Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mandater une dépréciation pour créances au compte 6817.
Les crédits n'étant pas prévus au budget principal, il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement
Dépenses
Article 6817 + 260.00 €
Recettes
Article 70323 + 260.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de décision modificative ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre administrative et financière de la présente délibération

Budget annexe « boulangerie ». Décision modificative n°1.
Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mandater une dépréciation pour créances au compte 6817.
Les crédits n'étant pas prévus au budget annexe, il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement
Dépenses
Article 6817 + 52.00 €
Recettes
Article 752 + 52.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de décision modificative ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre administrative et financière de la présente délibération

Tarifs des concessions du cimetière communal.
Monsieur le Maire indique que les tarifs des concessions au cimetière sont les suivants :

Type	Durée	Tarif
Concessions	30 ans	100 €
Columbarium	30 ans	500 €
Plaque jardin du souvenir		30 €

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de reconsidérer les tarifs des **concessions**. Il formule les propositions suivantes :

Type	**Durée**	**Tarif**
Concessions	30 ans	200 €
Columbarium	30 ans	500 €
Plaque jardin du souvenir		30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :
100 € 2 voix pour
150 € 6 voix pour
200 € 8 voix pour
2 abstentions.

Par conséquent le tarif des concessions trentenaires est fixé à 200 €, soit les tarifs suivants à compter du 1er novembre 2026 :

Type	Durée	Tarif
Concessions	30 ans	200 €
Columbarium	30 ans	500 €
Plaque jardin du souvenir		30 €

Budget principal. Emprunt 2026

Afin de financer une partie des investissements 2026 et les difficultés de recouvrement de la taxe d'aménagement, Monsieur le Maire propose de réaliser un emprunt de 120 000.00 €.
Après consultation de différents organismes bancaires, Monsieur le Maire invite à retenir la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes selon les conditions suivantes :

Nature du financement :	Prêt moyen long terme
Montant financé :	120 000.00 €
Durée (en mois) :	180
Nature du taux :	Fixe
Taux :	4.67 %
Périodicité de remboursement :	Trimestrielle
Type d'amortissement :	Amortissement progressif à échéances constantes
Frais de dossier – commissions :	360 €
Indemnité de remboursement anticipé :	Remboursement possible par anticipation en partie ou en totalité, à une date normale d'échéances moyennant un préavis d'un mois et le paiement d'une indemnité actuarielle
Modalités de versement des fonds :	En une ou plusieurs fois, le premier versement doit intervenir dans les 6 mois de la signature du contrat de prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 18 voix pour et une abstention :

- Accepte la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes exposée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ;
- Indique que les crédits budgétaires relatifs au remboursement du capital et des intérêts seront prévus au budget primitif 2027.

Budget annexe « logements La Gare ». Emprunt 2026

Suite à la non attribution de la subvention du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, Monsieur le Maire propose de réaliser un emprunt de 108 000.00 €.
Après consultation de différents organismes bancaires, Monsieur le Maire invite à retenir la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes selon les conditions suivantes :

Nature du financement :	Prêt moyen long terme
Montant financé :	108 000.00 €
Durée (en mois) :	180
Nature du taux :	Fixe
Taux :	4.67 %
Périodicité de remboursement :	Trimestrielle
Type d'amortissement :	Amortissement progressif à échéances constantes
Frais de dossier – commissions :	350 €
Indemnité de remboursement anticipé :	Remboursement possible par anticipation en partie ou en totalité, à une date normale d'échéances moyennant un préavis d'un mois et le paiement d'une indemnité actuarielle.
Modalités de versement des fonds :	En une ou plusieurs fois, le premier versement doit intervenir dans les 6 mois de la signature du contrat de prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes exposée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ;
- Indique que les crédits budgétaires relatifs au remboursement du capital et des intérêts seront prévus au budget annexe 2027.

Création et composition des commissions communales.
Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant la démission de M. LUCAS Jacky, conseiller municipal ;

Monsieur le Maire propose la modification des commissions suivantes :

Finances – Personnel
BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, RENAUD Jean-Pierre, ROUFFIGNAC Mickaël, CHARRIE Nathalie, BOIRIVANT Tom, JOURNAUD Steve, ELOY Laurent, DEBRAY Daniel.

Aménagement – Urbanisme – Développement durable – Cimetière
RENAUD Jean-Pierre, ELOY Laurent, JOURNAUD Steve, RUESCAS Flora, MOREAU Marjorie, DOIDY Johann, MEUNIER Aymeric, BOIRIVANT Tom.

Voirie – Mobilité – Pluvial – Espace rural
QUINCONNEAU Didier, , MOREAU Marjorie, RENAUD Jean-Pierre, BOIRIVANT Tom, DEBRAY Daniel, MEUNIER Aymeric, DOIDY Johann, JOURNAUD Steve.

Affaires sociales et scolaires – Enfance-jeunesse – Familles – Logements sociaux
DESFOUGERES Christine, CHARRIE Nathalie, SENECHAL Katia, BOIRIVANT Tom, BIGOT Sandy, MARTIN Laurianne, JOURDAIN-CERVANT Bleuette, WIRTZ Scarlett.

Communication – Animation – Culture – Sport – Vie associative
LEGROS Catherine, CHARRIE Nathalie, DEBRAY Daniel, MARTIN Laurianne, BIGOT Sandy, SENECHAL Katie, JOURNAUD Steve, WIRTZ Scarlett, JOURDAIN-CERVANT Bleuette, ELOY Laurent.

Bâtiments – Energie
ROUFFIGNAC Mickaël, JOURNAUD Steve, RUESCAS Flora, RENAUD Jean-Pierre, QUINCONNEAU Didier, MOREAU Marjorie, DESFOUGERES Christine, ELOY Laurent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la modification de la composition des commissions ci-dessus proposées.

Création d'une commission marchés à procédure adaptée (MAPA).
Considérant que la commission d'appel d'offres (CAO) n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens.
Considérant que le pouvoir adjudicateur et son représentant souhaitent une assistance technique et d'aide à la décision.
Considérant la démission de M. LUCAS Jacky, conseiller municipal et membre suppléant de la commission MAPA ;

Monsieur le Maire propose de modifier la « commission MAPA » afin d'assister le Conseil Municipal dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée.

La commission « MAPA » est composée d'un président, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.
Il propose les membres suivants :

Titulaires	ROUFFIGNAC Mikaël
	RENAUD Jean-Pierre
	QUINCONNEAU Didier
Suppléants	RUESCAS Flora
	LEGROS Catherine
	WIRTZ Scarlett

Il est précisé que la « commission MAPA » pourra donner un avis mais ne pourra pas attribuer un marché passé selon une procédure adaptée, une telle compétence relevant du pouvoir adjudicateur ou de son représentant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide de la création d'une « commission MAPA » pour tous les marchés soumis à la procédure MAPA ;
- Décide que la « commission MAPA » sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres ;
- Accepte la composition de la commission « MAPA » proposée par Monsi9eur le Maire ;
  Précise que peuvent être convoqués aux réunions de la « commission MAPA » à titre consultatif :
  - Les agents compétents dans le domaine objet du marché ;
  - Le comptable public.

Comptes rendus des commissions

Communication - animation

Le bulletin municipal est en cours de mise en page.
Spectacle de Noël du 13 décembre 2026 : animation réalisée par la compagnie « Fileuse de rêves ». Tous les enfants de la commune sont invités.
Une rencontre avec les associations de la commune aura lieu le 10 octobre notamment pour évoquer le projet d'agrandissement de la salle des fêtes.
Site web de la commune : une rencontre avec un développeur WEB est prévue.

Commission sociale

Logements sociaux La Gare : Fin des travaux : fin novembre 2026.
Repas du 11 novembre : repas choisi.
Centre intercommunal d'action sociale : Demandes de plus en plus nombreuses notamment sur les aides au logement et à l'aide pour le paiement des factures d 'énergie.

Voirie

Travaux à La Preuille : achevés
Projet de création de parking à La Gare à proximité de l'arrêt TER. A réaliser la commune.
Revoir pour la création d'un accès à la carrière pour le service technique.

Informations et questions diverses

Rencontre élus agents commune SIVOS : 2 novembre 2026 à 18h00 salle du conseil municipal de la commune du Thou.

Inauguration du pôle gare de Surgères : 10/10/2026 à 11h00

Panneaux photovoltaïques sur le groupe scolaire : travaux achevés.

Espaces animales invasives : A la demande de l'Agence Régionale pour la Santé, la commune, infectée par le moustique tigre doit désigner un représentant : Flora RUESCA sera le relais pour les actions à mettre en place.

Fin de réunion : 23h15

Le Maire
Christian BRUNIER

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre RENAUD